

Croissance équilibrée canadienne II

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 27 juillet 1998
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 70 115 292 \$
Taux de rotation du portefeuille : 63,45 %

Option de garantie	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Toutes les options	2,76	26,95	508 454

¹ RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

Polices non enregistrées et REER : unités avec frais de sortie - somme forfaitaire de 300 \$ ou 25 \$ et prélèvements automatiques de 25 \$, plan de rachat systématique de 10 000 \$
 Unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie - 100 000 \$
 Polices FERR : unités avec frais de sortie - 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

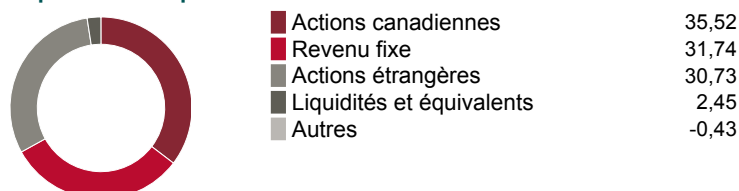
Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	3,54
Stantec Inc.	3,16
Brookfield Asset Management Ltd. CI A Ltd Vtg Shs	3,00
Aon PLCCI A	2,98
Intact Financial Corporation	2,69
Microsoft Corp.	2,62
Loblaw Cos. Ltd.	2,56
Roper Technologies Inc.	2,28
Waste Connections Inc.	2,24
TMX Group Limited	2,18
Total	27,27

Nombre total des placements : **1546**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années après déduction du RFG.

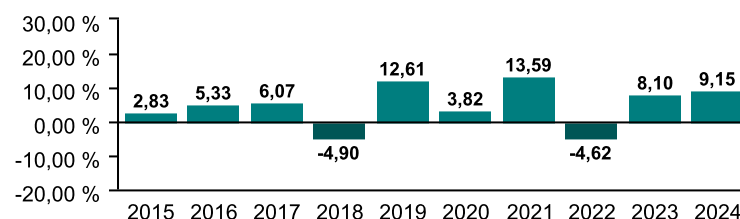
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 632,78 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,03 % par année.

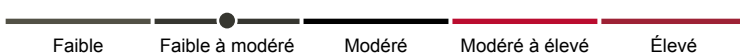
Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance équilibrée canadienne II

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Unités avec frais de sortie	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : <ul style="list-style-type: none">• moins de 1 an, vous payez 5,00 %• moins de 2 ans, vous payez 5,00 %• moins de 3 ans, vous payez 4,00 %• moins de 4 ans, vous payez 3,00 %• moins de 5 ans, vous payez 2,50 %• moins de 6 ans, vous payez 1,00 %• 6 ans et plus, vous payez 0,00 %	<ul style="list-style-type: none">• Les frais de rachat anticipé que vous payez sont versés à la Canada Vie.• Les frais de rachat anticipé correspondent à un taux déterminé. Ils sont déduits du montant que vous retirez.• Les frais de rachat anticipé sont établis en fonction de la date à laquelle vous avez investi la prime.• Si la police est un plan de rachat systématique ou un FERR, vous pouvez planifier les paiements et recevoir jusqu'à concurrence de 20 % de toutes les primes sans que cela n'entraîne de frais de rachat anticipé.• Vous pouvez échanger des unités d'autres fonds aux termes du contrat en tout temps sans que cela n'entraîne de frais de rachat anticipé.• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %.
Unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none">• Vous, votre conseiller en sécurité financière ainsi que la Canada Vie devez consentir à l'option sans frais d'acquisition ni frais de sortie.• Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela ne donne lieu à des frais de rachat anticipé.• Vous pouvez échanger des unités d'autres fonds aux termes du contrat en tout temps.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement que vous procure votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)
Toutes les options	2,76

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Le taux applicable dépend de l'option de frais d'acquisition choisie.

Option de frais d'acquisition	Commission de suivi
Unités avec frais de sortie	Jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année.
Unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier le contrat de fonds de placement, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1
Site Web : www.canadavie.com
Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
Téléphone : T 888 252-1847